

Initiatives ministérielles

Il ne s'agit pas là de manifestations folkloriques, encore que j'aimerais pouvoir en financer. Ce n'est pas ce que nous faisons. Ce sont des partenaires qui nous aident à créer une société marquée par l'ouverture d'esprit ainsi que le respect et la compréhension mutuels, où nous pouvons tous vivre comme nous voulons et où nous voulons, dans un milieu qui fait du Canada le meilleur endroit où vivre.

Ces partenariats avec des organismes bénévoles établissent des lignes de communication supplémentaires pour mieux faire connaître à toute la population canadienne, hommes, femmes et enfants, la richesse et l'atout qu'est pour nous notre diversité ethnique.

Nous nous employons également à transformer le gouvernement de l'intérieur afin d'assurer une meilleure compréhension entre les races. Nous agissons au sein de notre administration tout comme les contremaîtres qui se préparent à l'arrivée des nouveaux venus. Par exemple, nous avons oeuvré et nous oeuvrons toujours auprès de la Défense nationale et de Douanes et Accise, ainsi qu'auprès de la GRC, pour les sensibiliser à la réalité canadienne et pour assurer qu'ils réagissent en conséquence.

[Français]

Nos programmes, qui portent sur les relations interraciales et la compréhension interculturelle, de même que sur l'intégration des Canadiens et des Canadiennes de première génération, grâce au soutien communautaire, aident les Canadiens et les Canadiennes de naissance et de choix à travailler ensemble pour édifier un pays qui soit économiquement sain et socialement juste.

Le multiculturalisme n'est pas fondé sur le cloisonnement ni sur la division.

[Traduction]

Le multiculturalisme ne consiste pas à accoler un qualificatif ethnique au nom «Canadien».

[Français]

Il tend vers une société intégrée où chacun et chacune ont les mêmes chances de réussir et la possibilité de comprendre et d'appliquer les principes de la citoyenneté.

• (1155)

[Traduction]

Comme je le disais un peu plus tôt, le multiculturalisme ne consiste pas non plus à financer des festivals folkloriques d'une culture donnée, tout importants soient-ils.

[Français]

Lorsque nous voyons les tragédies qui se produisent tous les jours ailleurs dans le monde, que pouvons-nous faire d'autre que de chérir l'être humain, femme ou homme, catholique, protestant, juif, hindou, sikh, musulman, noir, jaune, brun, rouge ou blanc, qui adhère aux valeurs démocratiques de la vie canadienne?

[Traduction]

En investissant moins d'un dollar par an et par Canadien, le gouvernement fédéral contribue à promouvoir une société plus juste.

Dans une société qui dépense moins d'un dollar par année et qui compte sur les organismes bénévoles et sur les efforts des bénévoles pour combler le reste, le gouvernement fédéral contribue à promouvoir une société plus juste dans laquelle tous les Canadiens ont droit au respect et dont ils peuvent choisir d'être des membres actifs et de plein droit.

C'est un investissement que nous ne pouvons nous permettre de négliger. L'apport de nos programmes multiculturels à la société canadienne doit être réitéré, et il faut voir à ce qu'ils puissent fonctionner, avec la plus grande efficacité, au sein du ministère du Patrimoine canadien. Chacun d'entre nous, que ce soit au sein de cette Chambre ou à l'extérieur, doit faire preuve de vigilance et défendre les valeurs de la société démocratique, libre et ouverte qui est la nôtre.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi C-53 à l'étude en troisième lecture aujourd'hui porte le titre de Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois.

En fondant sa décision sur cinq grands motifs, le Bloc québécois se prononcera contre ce projet de loi. Premièrement, par ce projet de loi, le gouvernement du Canada nie l'existence de la nation et de la culture québécoises.

Deuxièmement, rien dans ce projet de loi ne fait état d'un changement de cap important de la part du fédéral en ce qui a trait à la défense des droits des francophones du Canada, alors que tous ceux qui ont des yeux pour voir et des calculatrices pour compter établissent un constat d'échec de la politique du bilinguisme fédéral.

Troisièmement, ce gouvernement a oublié ses engagements pris envers les créateurs au cours de la dernière campagne électorale en ce qui a trait au rapatriement, au ministère du Patrimoine, de la législation sur les droits d'auteur.

Quatrièmement, au moment où dans le domaine des communications, on s'oriente de plus en plus vers la convergence, le gouvernement choisit de confirmer la division des télécommunications et de la radiodiffusion en attribuant le premier au ministère de l'Industrie et le second au ministère du Patrimoine canadien.

Cinquièmement, rien dans ce projet de loi ne donne au ministère du Patrimoine un pouvoir réel de contrôler les investissements étrangers dans le domaine des biens et des industries reliées à la culture.

Revenons maintenant sur chacun de ces points afin de démontrer les faiblesses importantes de ce projet de loi. Dans le discours qu'il prononçait devant cette Chambre à la faveur de la deuxième lecture du projet de loi que nous étudions aujourd'hui en troisième lecture, le ministre du Patrimoine définissait le patrimoine comme étant, et je cite: «l'ensemble des signes qui font que chacun de nous se reconnaît en tant qu'individu appartenant à un groupe, voire à un pays.»

Avec cette définition, il était légitime d'espérer que le gouvernement canadien reconnaisse en droit ce qui existe de fait depuis le début de ce pays et que la Commission Laurendeau—Dunton avait reconnu, à savoir l'existence des deux peuples fondateurs